

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 5 juin 2026 à 20 h 30

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 08 Votants : 11 Date convocation : 2 juin 2026
Présents : QUITTET Catherine, MONGELLAZ Caroline, VILLIEN Robin, ALLIOT-LUGAZ Baptiste, MOLLIER Marilyn, PONCHAUD Stéphane, ROSSAT-MIGNOD Jean-Paul et VERNIER FAVRAY Claude
Excusés : MOLLIER Kévin (pouvoir donné à QUITTET Catherine) DUPONCHEL Claire (pouvoir donné à MONGELLAZ Caroline) et MOLLIER dit CAMUS Bruno (pouvoir donné à VERNIER FAVRAY Claude).
Secrétaire de séance : VILLIEN Robin

Ordre du Jour :
1/ Approbation PV du 26 mai 2026
2/ Questions diverses.
Mme le Maire demande l'ajout de :
Dépenses d'investissement Commune validation
Dépenses de fonctionnement Commune validation
Subvention aux collèges publics et privés arrondissement Sallanches 2026 à 2033
Tous les élus sont d'accord avec des ajouts.

1/ APPROBATION du P.V. du 26 mai 2026

Approuvé à l'unanimité.

2/ DÉPENSES INVESTISSEMENT VALIDATION

Aucune remarque

Mme le Maire informe l'assemblée pour donner suite à la maintenance du clocher du 20 avril dernier et à la réception du compte rendu de la visite technique du 26 mai, la société PACCARD préconise le remplacement du battant de la cloche 4. Le montant TTC s'élève à 1'561.20 €.

Mme le Maire rappelle la délibération n° 39/2026 concernant la transformation de l'ancien office du tourisme.

Nous avons contacté Mme CARON Salomé qui avait fait en 2017, dans le cadre de ses études d'architecte, une étude sur divers bâtiments communaux. Il convient de valider le devis de l'atelier BORNA qui s'élève à 12 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE ces dépenses d'un montant total TTC de 13'561.20 € ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026 de la Commune – Opération 10001 – compte 2131;

CHARGE M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

3 / DÉPENSES FONCTIONNEMENT COMMUNE VALIDATION

Mme le Maire souhaite qu'une « gazette trimestrielle » soit réalisée. Célia LE FEUR, qui s'occupe déjà de la communication de la Commune, présente un devis d'un montant de 450 € et comprenant : Réunion éditoriale ; création de la maquette ; rédaction complète des textes ; organisation des contenus ; mise en page et création graphique du document au format A4 réalisation d'une gazette format A4 recto verso ; recherche et sélection de visuels libres des droits (photos, icônes, illustrations) ; relecture, corrections et ajustements ; livraison d'un fichier PDF HD prêt à impression.

Un devis pour les gazettes suivantes : réunion éditoriale ; rédaction complète des textes ; mise en page ; recherches visuels ; relecture, corrections, livraison fichier PDF HD dont le montant s'élève à 375 € ; *Claude VF expose aux conseillers les différents coûts de la communication de plusieurs Communes (Lyon, Grenoble, Annecy...) rapportés au nombre d'habitant. Elle fait remarquer à l'assemblée que le coût pour notre Commune, compte tenu des devis déjà validés pour les réseaux sociaux, et de cette nouvelle proposition, est beaucoup plus élevé que pour les communes citées précédemment, et qu'elle juge disproportionné par rapport à la taille de notre petite commune. Elle précise cependant qu'avec Bruno (dont elle a le pouvoir), ils ne sont pas opposés à ce que la Commune rayonne et ils trouvent la communication réalisée sur les réseaux sociaux très bien. Cependant, ils préféreraient que comme par le passé, ce soit un ou des élus qui s'occupent de la rédaction des communications municipales. Compte tenu des éléments évoqués, ils préfèrent s'abstenir sur ce point.*

Caroline M précise que les élus ont de nombreux dossiers à traiter, et que les dossiers en cours demandent beaucoup de réunions et de temps.

Catherine Q : Remercie Claude pour son exposé sur les économies d'échelles, et pour sa vigilance au sujet des finances de la commune. Rappel est fait de l'utilité de la communication, de l'écho que cette communication peut avoir avec les communications des autres institutionnels type office du tourisme et des autres professionnels de la station. Un point sera fait au bout d'un an en fonction des disponibilités des élus. IL est proposé de valider la proposition pour 4 numéros.

Jérémy Marin-Cudraz (public) souhaite intervenir. Mme le Maire précise que les interventions du public seront désormais autorisées en fin de séance pour un échange informel de 30 mn après chaque conseil.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (2 abstentions : VERNIER FAVRAY Claude et MOLLIER dit CAMUS Bruno), le Conseil Municipal :

VALIDE (ou pas) les devis d'un montant de 450 € pour la création de la première édition et 375 € pour les 3 gazettes suivantes ;

PRÉCISE que ces dépenses feront l'objet d'une décision modificative au compte 623 ;

CHARGE M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

4/ SUBVENTIONS pour les VOYAGES SCOLAIRES COLLÈGES PUBLICS et PRIVÉS 2026 à 2033

Aucun commentaire.

Mme le Maire informe que sous le mandat précédent, l'attribution des subventions aux collèges publics et privés se faisait sur plusieurs années.

Mme le Maire propose de prolonger cette décision.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE à 60 € par élève domicilié dans la Commune et fréquentant un collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) public ou privé de l'arrondissement de Sallanches afin de diminuer le coût de ces voyages scolaires aux parents ;

PRÉCISE que cette délibération concerne les **BP 2026 à 2033** de la Commune ;

INFORME que les crédits nécessaires seront inscrits aux B.P. des années concernées au compte 6574

CHARGE M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

RÉTROCESSION d'une partie de terrain par le Bajja

CQ : il s'agit de régulariser une petite partie de terrain pour permettre l'emplacement réservé n° 6, pour garantir le chemin piéton vers le centre village.

Les élus donnent un accord de principe. Cet objet sera discuté et validé ultérieurement.

LE MONT-CHARVIN

CVF : combien de places de parking pour ce bâtiment ?

CQ : le service instructeur est sur le dossier.

COMMUNICATION

Pour donner suite à la demande d'intervention de Jérémy Marin Cudraz en cours de séance, lors de la délibération relative à la communication, Mme le Maire demande au public s'il y a des questions.

Jérémy Marin Cudraz souligne qu'il est très satisfait de la communication actuelle, et trouve exagéré de ramener le coût de la communication à un prix par habitant. Il approuve complètement la démarche actuelle.

Catherine Quittet conclut qu'il ne faut pas réduire la communication à son coût, les bénéfices de la communication étant divers.

DIVERS AUTRES PROJETS :

J Marin Cudraz souligne qu'il y a des plans d'eau et lacs dans les communes voisines.

CM : les lacs et plans d'eau voisins sont saturés, et nous avons bien pris en compte le plan dessert avec des aménagements prévus sur les sentiers VTT et randonnées.

Séance levée à 21 h 20.

Mme le Maire

QUITTET Catherine



Le secrétaire de séance,

VILLIEN Robin

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Villien Robin, the secretary of the meeting.